



## **Association des Amis de Chaabt**

### **Compte rendu d'Assemblée Générale 2017**

L'Assemblée Générale de l'Association des Amis de Chaabt s'est tenue à Saint Martin l'Hortier le 18 novembre 2017. 11 adhérents étaient présents et 6 représentés (pouvoirs). La liste des présents et des pouvoirs est jointe au présent compte-rendu  
La séance est ouverte par la Présidente.

1-Le **rapport financier**, présenté par le Trésorier, fait ressortir un solde positif de 3002,60 Euros. Il est approuvé à l'unanimité (17 voix pour).

Les comptes 2017 sont annexés au présent compte-rendu.

Le trésorier a suggéré de provisionner chaque année la somme nécessaire à la prise en charge du salaire de l'institutrice pour l'année n+1.

L'ensemble des présents s'accorde à souhaiter que les comptes de l'Association Marocaine nous soient connus, ainsi que le bulletin de salaire de l'institutrice, afin de savoir ce qu'elle touche réellement.

2-Le **rapport d'activité** (qui avait été adressé à l'ensemble des membres avant l'Assemblée Générale) est présenté par la Présidente. Son contenu étant déjà bien connu ne fait pas l'objet de commentaires particuliers et est approuvé à l'unanimité (17 voix pour).

### **3-Projets 2018**

*Précision : dans la suite de ce compte-rendu, l'Association des Amis de Chaabt sera dénommée « l'Association ». Celle créée au Maroc sera désignée comme « l'Association Marocaine ».*

S'agissant des projets pour 2018, l'attention de l'Assemblée est attirée sur les conséquences des rencontres, le mois dernier, avec, d'une part les villageois, autour du chef de douar et, d'autre part, avec les autorités de Boulemane (compte-rendu de visite du 28 au 31 octobre joint au présent compte-rendu).

### **3a-Réparation sur les canalisations d'adduction d'eau de Chaabt et de Tint**

L'urgence des travaux demeure dans les 2 cas. Une évaluation du coût de ces travaux est en cours. Jean-Pierre Mouret, sur place en ce moment, essaiera de l'obtenir avant son départ. Il la transmettra à l'élue de Boulemane chargée de Chaabt et de Tint, Hassan Gassem, qui a laissé ouverte la possibilité que ces travaux soient pris en charge par la commune.

### **3b-Ecole**

Il est acté que l'Association continuera de prendre en charge le salaire de l'institutrice en 2018 (année scolaire 2017-2018), soit 1200 Euros. La municipalité nous a fait savoir qu'elle souhaite que les enfants de Tint puissent être scolarisés également, à Chaabt, dans les mêmes conditions que les enfants du village. Elle est prête à prendre en charge, si nécessaire, la construction d'une seconde salle.

En retour l'Assemblée Générale fera savoir à la municipalité que, selon les conditions dans lesquelles ce projet sera mené à bien, on pourrait imaginer que la totalité du bâtiment où se trouvent l'école et la coopérative des femmes soit affecté au scolaire et que le bâtiment à construire soit destinée aux activités des femmes.

(Arrivée en cours de réunion, d'une adhérente supplémentaire)

### **3c-Aire de jeux**

Les travaux de la plate-forme sont en cours. L'Association veillera à la finalisation de ce projet, tant dans ses aspects « réalisation » que « financier ».

### **3d-Atelier de tissage**

La question de l'activité et de la situation des femmes de Chaabt ayant été relancée récemment, l'Association sera très attentive, en 2018, à ce qu'un atelier de tissage puisse se mettre en place dans la partie de la salle réservée à cet usage ou dans un autre bâtiment (cf point 3b). L'Association financera, si nécessaire, l'achat d'un métier à tisser traditionnel et l'achat de la matière première nécessaire au lancement de l'activité. D'autres subventions pourront être accordées selon les projets. En particulier, les incertitudes pourraient également être levées sur une activité d'alphabétisation pour les femmes, dans cette salle, si quelques-unes en font la demande.

A noter que, pour des raisons d'éloignement, la coopérative des femmes de Boulemane, renonce à utiliser la salle de Chaabt. Les produits de cette coopérative resteront cependant proposés au village pour les touristes de passage (modalités d'exposition à définir)

**3e-Ravinement de l'eau pluviale vers le village.** Ce sujet est une préoccupation pour l'Association Marocaine, qui l'a évoqué récemment, sans présenter de demande financière spécifique, toutefois. La question (l'éventualité) de la réalisation de travaux par les villageois est à nouveau soulevée par l'Assemblée.

### **3f-Déplacement de 2 classes à Chaabt (Projet de l'association Calao du lycée St Joseph de Mesnières en Bray)**

Le déplacement de 2 classes (BTS à Pont Audemer et Bac Pro d'un lycée de la Manche) doit avoir lieu en mai, organisé et pris en charge par l'association Calao. Initialement prévu autour du développement de potagers individuels (projet jugé peu réaliste dans les conditions climatiques de Chaabt – à vérifier ?), ce déplacement pourrait tourner autour de projets comme : livret d'accueil, mise en valeur des produits de la coopérative, services aux personnes, cours de cuisine pour les touristes de passage.....

Dans ce cadre, l'association Calao invite un membre de l'Association Marocaine en France du 12 au 19 mars, Lahcen ou Hassan. Il est fait observer que les autorités marocaines pourraient ne délivrer de passeport qu'aux marocains disposants d'un contrat de travail dans leur pays. Ce qui exclurait Hassan ? Point à vérifier très vite. D'autre part, il nous a semblé que Lahcen est le plus à même de présenter auprès des élèves des différents établissements concernés (Lycée de Mesnieres, Lycée Brassens de Neufchâtel et Collège de Canteleu) l'action menée sur place.

#### 4-Questions diverses abordées.

4a-L'Assemblée Générale appréciant le **rôle de l'Association Marocaine** vis-à-vis des autorités municipales, souhaite que celui vis-à-vis des villageois soit plus clairement établi (le chef de douar devrait être membre de l'Association, s'il ne l'est pas encore).

Ceci permettra à l'Association de s'assurer que les projets mis en œuvre correspondent bien aux attentes de la population. Une fête annuelle (au minimum) avec les villageois, sur le modèle de ce qui a été réalisé le mois dernier, permettra de maintenir le lien à cet effet.

4b-S'agissant du **gîte** proprement dit, il est par ailleurs fait observer qu'un effort supplémentaire pourrait (devrait ?) être demandé en matière de confort minimum (propreté des draps, élimination des puces...). Le retour de *Villages du Monde*, après leur passage à Chaabt, sera intéressant à ce sujet : les villages qu'ils ont déjà labellisés au Maroc semblent offrir un confort un peu supérieur. Cet effort pourra néanmoins s'effectuer sans remettre en cause « l'authenticité » du village.

4c-Le **montant de la cotisation** à l'Association est maintenu à 20 Euros pour 2018. Il sera précisé aux adhérents (et en particulier aux nouveaux adhérents) que, en fonction des projets et des besoins du village, ils pourront être sollicités de façon complémentaire et selon leurs moyens. L'appel à cotisation interviendra au mois de décembre, en même temps que l'envoi aux adhérents du présent compte rendu.

4d-**Campagne d'adhésions**. Il est convenu que, ayant maintenant connaissance des passages de touristes à Chaabt de façon systématique (?), l'Association pourra solliciter l'adhésion de ceux-ci.

4<sup>e</sup>-A l'issue de l'Assemblée Générale, le bureau a validé le versement de 1200 Euros à l'Association marocaine pour la prise en charge du salaire de l'institutrice.

4f-L'idée d'une contribution, au profit de l'Association, des touristes de passage au gîte de Chaabt a été évoquée mais n'a pas été retenue du fait des difficultés de sa mise en œuvre (absence de contrôle en particulier).

4g-La question de la prise en charge des frais médicaux pour un habitant du village a été soulevée mais cela ne relève pas des buts de l'association.

4h-II a aussi été décidé de souscrire une assurance pour l'Association.

L'Assemblée générale s'est terminée à 18 heures par un goûter gourmand de l'amitié. La prochaine réunion du bureau aura lieu au mois de janvier 2018.